



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

Date 21/12/2009

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.AG.2009.12.21.

Réunion du 21 décembre 2009 à 15h00

Président Frédéric THIRIEZ

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1

Auxerre (M. Jacques WATTEZ, mandat), Bordeaux (M. Robin LEPROUX, mandat), Boulogne (M. Jacques WATTEZ), Le Mans (M. Henri LEGARDA), Lens (M. Gérard PARENTIN, mandat), Lille (M. Frédéric PAQUET, mandat), Lorient (M. Fabrice BOCQUET, mandat), Lyon (M. Marino FACCIOLI, mandat), Marseille (M. Jean-Claude DASSIER), Monaco (M. Marc KELLER, mandat), Montpellier (M. Jean-Louis GAZEAU, mandat), Paris (M. Robin LEPROUX), Rennes (M. Frédéric de SAINT-SERNIN), Saint-Etienne (M. Bernard CAIAZZO), Toulouse (M. Bernard CAIAZZO, Mandat), Valenciennes (M. Gérard PARENTIN, mandat).

Clubs professionnels de Ligue 2

Arles (M. Jean-Marc CONRAD), Brest (M. Michel JESTIN, mandat), Caen (M. Jean-Pierre LOUVEL, mandat), Clermont (M. Henri LEGARDA, mandat), Dijon (M. Jean-Pierre CAILLOT, mandat), Guingamp (M. Jean-Paul BRIAND), Istres (M. Francis COLLADO), Laval (M. Daniel DUFOUR, mandat), Le Havre (M. Jean-Pierre LOUVEL), Nîmes (M. Jean-Louis GAZEAU), Sedan (M. Michel PERPETTE, mandat), Strasbourg (M. Julien FOURNIER), Tours (M. Christophe BOUCHET, mandat), Vannes (M. Michel JESTIN).

Excusés Ajaccio, Angers, Bastia, Châteauroux, Grenoble, Metz, Nantes, Nancy, Nice, Sochaux

Assistent MM. Philippe DIALLO, Michel HIDALGO, Jean-Pierre HUGUES, Jean-Pierre HUREAU, Philippe LEDUC, Pierre REPELLINI,
MM. Jérôme BELAYGUE, Jean-Pierre CAILLOT, Sébastien CAZALI, Frédéric JAILLANT, Loïc MORIN, Joseph PRISO, Arnaud ROUGER.
Mmes Anne BONDU, Sarah PALLUEL, Laurence POIGNET.



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

Les 30 clubs représentant 76 voix étant présents ou représentés, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 15h00.

1. Adoption du précédent procès-verbal

L'assemblée générale,
adopte sans réserve le procès verbal de la réunion du 11 septembre 2009.

2. Adoption des comptes de la LFP

L'Assemblée générale,
approuve les comptes de la LFP, présentés par M. Jean-Pierre DENIS, Trésorier Général, pour la saison 2008-2009.

Ces comptes sont marqués par une hausse de 26 M€ (+ 3,6 %) du chiffre d'affaires qui s'élève à 745 M€. Cette augmentation des produits d'exploitation correspond à la première année d'application des contrats audiovisuels signés pour 4 ans avec Canal+ et Orange pour les droits France et Canal+ Events pour les droits internationaux.

Le produit distribué aux clubs atteint le montant record de 615,3 M€, en hausse de 10,7 M€.

Le prélèvement pour la taxe Buffet, au profit du sport amateur, se monte à 34,6 M€, en augmentation de 2,1 M€. En effet, depuis le 1er juillet 2008, les droits mobiles ainsi que les droits étrangers sont également assujettis à la taxe Buffet.

Les engagements de solidarité envers le football amateur sont maintenus avec une contribution du football professionnel de 22,4 M€ au titre du nouveau protocole financier FFF/LFP signé pour deux saisons.

L'exercice 2008-2009 se solde par un résultat net positif de 913 820,33 € que l'Assemblée Générale décide d'affecter au compte de Report à Nouveau.



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

3. Election d'un représentant de Ligue 1 au Conseil d'Administration de la LFP

M. Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, rappelle de façon précise et détaillée les dispositions statutaires en vigueur et communique les informations utiles concernant le matériel de vote et les modalités pratiques selon lesquelles se déroulera le scrutin.

Le Conseil d'administration réuni ce jour, a validé la candidature de M. Jacques WATTEZ au collège des représentants de Ligue 1, le poste de M. Maurice COHEN étant vacant, en application de l'article 21bis des statuts de la LFP.

Une Commission électorale est chargée de contrôler la régularité des opérations de ce jour : Jean-Pierre HUGUES est assisté de deux scrutateurs, Loïc MORIN et Arnaud ROUGER. Elle constate l'existence de 76 droits de vote au 1^{er} tour de scrutin (16 Ligue 1 + 14 Ligue 2).

Les représentants des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 sont appelés individuellement à voter.

Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP, communique les résultats du vote :

Pas de bulletins nuls, la majorité absolue est à 39 voix : M. Jacques WATTEZ est élu avec 76 voix.

4. Allocution du Président de la LFP

Chers présidents, vous avez bien du mérite de vous battre chaque week-end et de nous offrir un tel spectacle et de tels résultats en Ligue des Champions, avec pour toutes récompenses, des attaques politiques aussi injustes qu'absurdes de la part de politiciens qui se nourrissent au lait amer de la démagogie.

Alors que nos clubs n'ont jamais été aussi performants sur le plan sportif, nous subissons une série d'attaque qui ne peut que nous affaiblir.

Nous n'avons jamais été aussi performants en Ligue des Champions - et oui ! - la France est tout simplement à ce stade de la compétition première en Europe. Elle compte la meilleure moyenne de points par club après la phase de poules. Grâce aux parcours de Bordeaux et Lyon – deux équipes qualifiés dès la quatrième journée, ce qui n'était jamais arrivé – et aussi grâce au parcours de l'OM, la France (12 points) devance dans l'ordre l'Angleterre (11,75), l'Italie (10,25), l'Espagne (10) et l'Allemagne (8,6).



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

La qualité de la Ligue 1 : dans un sondage IPSOS réalisé il y a trois semaines, 85% des Français intéressés par le football la jugent bonne ou très bonne et ils mettent surtout en avant le spectacle proposé, la qualité des entraîneurs et la formation des jeunes joueurs.

Ces résultats valident les statistiques puisqu'on enregistre une hausse importante du nombre de buts par rapport à la saison dernière, plus 16% à près de 2,5 but par match, et qu'il y a deux fois moins de 0-0. Comme un symbole, le fameux match entre Lyon et Marseille, 5 partout, est encore dans toutes les mémoires.

Face à ce bilan sportif, qui répond au vœu politique d'une plus grande compétitivité de nos clubs, le football français ne s'attendait certes pas à être remercié ... Mais de là à subir un pareil matraquage politique et parlementaire, il y a quand même un pas ! Il est vrai qu'il est tellement facile de faire du sport professionnel un bouc émissaire.

Ainsi, dans une surenchère démagogique n'ayant d'égal que l'ignorance des réalités économiques, l'offensive a concerné pêle-mêle :

Le Droit à l'Image Collective, qu'il fallait soudain supprimer sans délai. Pourtant, il y a un an, à l'issue d'un débat parlementaire et gouvernemental, il avait été décidé de le maintenir jusqu'en juin 2012. Tant pis si l'Etat reniait ainsi sa parole, changeant les règles en cours de partie, au risque de plonger les clubs professionnels des différentes disciplines dans les pires difficultés économiques et sportives puisque les contrats avec les joueurs sont à durée déterminée, donc impossibles à modifier.

Dans la foulée, l'offensive a aussi concerné **le régime des impatriés et l'option pour le bénéficiaire moyen** qui permet de lisser les revenus. Dans les deux cas, il s'agissait soi disant de s'attaquer aux fameuses "niches" sauf que ce ne sont pas des "niches" puisque ces dispositions fiscales ne s'adressent pas aux seuls sportifs mais aussi à bien d'autres catégories professionnelles. En exclure les footballeurs ou les rugbymen serait contraire au principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt. Pour cette raison, ces amendements ont été retirés au dernier moment mais ils peuvent très bien revenir, par exemple dans le cadre du projet de loi de finance rectificative.

Et n'oublions pas **la taxe Buffet** qu'il était aussi prévu d'augmenter de 5 à 5,5 %. Pourquoi ? Pour combler le budget de l'Agence française de lutte contre le dopage ... C'est trop pratique : il y a un trou quelque part ... Hop ! La Taxe Buffet ! Comme si les droits de diffusion de la Ligue 1 devaient faire office de rustine budgétaire. Comme si le football professionnel était une planche à billets !

Une véritable attaque en règle donc, qui survenait en plus dans un climat d'inquiétude à propos deux chantiers majeurs pour le football français : l'ouverture des paris en ligne et la concurrence sur le marché des droits audiovisuels. Sur le premier point,



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

l'adoption de la loi est en train de prendre un retard important et sur le deuxième, nous restons sous la menace d'une remise en cause de la concurrence.

Nous y reviendrons mais, décidément, trop c'est trop !

C'est pourquoi, le contrat de confiance avec un Etat reniant sa signature étant rompu, **nous avons décidé d'en appeler directement au Président de la République**, gardien des engagements de l'Etat. Avec Jean-Pierre Louvel et Jean-Michel Aulas, nous avons fait part à Nicolas Sarkozy de nos graves préoccupations. A l'abandon, voire la trahison, des pouvoirs publics s'ajoutait le sentiment d'une double injustice :

Injustice d'abord car le football est également touché par la crise. S'il a été épargné dans un premier temps grâce à la stabilité de ses recettes audiovisuelles et à une gestion saine de ses clubs, la réalité économique l'a rattrapé. Nos comptes, dans le vert depuis 3 ans, seront négatifs cette année, un déficit qui s'explique principalement par la baisse de la plus value sur les transferts.

Injustice ensuite car **le football français joue pleinement son rôle citoyen**. Il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal particulier. Il paie ses impôts comme tout le monde, et même plus que tout le monde. Cette année, il rapportera à la collectivité près de 600 M€ en charges sociales et fiscales. De plus, il contribuera au financement du sport amateur à hauteur de 61 M€.

Depuis ce rendez-vous avec le Chef de l'Etat le 14 décembre, les choses ont évolué favorablement. Bien sûr, tout n'est pas réglé, loin de là, mais des signes positifs ont été enregistrés.

Ainsi, sur **la taxe Buffet**, un amendement gouvernemental a été déposé et adopté au Sénat afin de supprimer l'augmentation décidée par les députés. Cette suppression a été confirmée par la commission mixte paritaire mardi dernier.

Sur le **Droit à l'Image Collective**, nous avons avancé l'idée, qui a été approuvée, d'inscrire dans le prochain collectif budgétaire une solution de compensation permettant aux clubs d'honorer leurs engagements contractuels pris sur la base de l'existence du DIC jusqu'en juin 2012. Une réflexion sur le long terme a aussi été annoncée sur les dispositifs à mettre en place pour suppléer la disparition du DIC.

Par ailleurs, l'Etat a promis de verser **150 millions aux douze villes candidates** à l'Euro 2016 même si la France n'en obtient pas l'organisation. Cet engagement ferme et irrévocable montre que la modernisation de nos enceintes est véritablement devenue une priorité nationale.

Parallèlement à ces avancées, il nous faudra évidemment rester mobilisés en 2010 sur des chantiers toujours décisifs. Il nous appartient donc, éternel recommencement,



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

de nous montrer convaincant dans notre environnement politique, auprès des élus locaux, des députés, des sénateurs, et de soutenir ou combattre les textes à venir selon les évolutions qu'ils dessinent.

Pour la **concurrence sur le marché des droits audiovisuels**, nous attendons ce que va en dire la mission Hagelsteen de réflexion sur les exclusivités en matière de télévision. Nous avons essayé de montrer au rapporteur toute la complexité et les graves insuffisances de l'avis rendu par l'Autorité de la Concurrence. La sauvegarde de la concurrence sur le marché de la télévision payante dans l'intérêt du sport et du football est pour nous une priorité absolue.

En ce qui concerne **l'ouverture des paris en ligne**, on ne peut que déplorer le retard pris par le Parlement. Sans doute, cela sert-il les intérêts de ceux qui défendent le monopole mais aujourd'hui, et nous l'avons dit à Nicolas Sarkozy, il y a véritablement urgence.

Le retard de cette loi, qui avait été annoncée pour le 1er janvier prochain, pénalise nos clubs. Ils doivent enfin récupérer ces droits dont ils sont privés depuis trop longtemps par la Française des Jeux. Les Anglais, les Espagnols ou encore les Italiens disposent déjà de ce type de ressources.

Autre chantier essentiel : **la lutte contre la violence**. Face à la recrudescence constatée lors de la première partie de la saison, la seule réponse est la répression, à la fois policière et judiciaire.

Aujourd'hui, le football est pris en otage par des individus qui n'ont d'autre but que le désordre ou la violence. L'image est désastreuse avec des risques insupportables pour le public. Afin de revenir à une situation normale, il faut d'abord identifier les auteurs de trouble. **La création d'un service de police spécialisé contre le hooliganisme, qui coordonnera la lutte et lui donnera une nouvelle impulsion**, répond à cet impératif ainsi que la généralisation des interdictions de stade, avec l'obligation de pointer au commissariat. Ces mesures annoncées par le Ministre de l'Intérieur vont dans le sens de nos propositions car elles permettent de cibler la répression. Actuellement, il n'y a en France qu'une centaine d'interdictions administratives de stade et une centaine d'interdictions judiciaires contre 3 000 en Angleterre. Ce qui a été possible en Angleterre doit l'être en France. Pour cela, il faut appliquer la loi !

Au niveau international à présent, la situation financière milite encore davantage en faveur d'un **contrôle de gestion au niveau européen**, ce que l'UEFA a officiellement instauré avec la règle du fair-play financier. Le panel d'experts a maintenant été désigné : sous la présidence de l'ancien Premier Ministre belge, Jean-Claude Dehaene, il comprendra 4 experts financiers et 4 experts juridiques dont notre ami Yves Wehrli. Dès lors, la mise au pont des modalités d'application va pouvoir



Procès Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

progresser, l'objectif restant de favoriser l'équité financière dans les compétitions européennes.

L'entrée en vigueur doit avoir lieu pour les Compétitions européennes 2012-2013. Bien sûr, cela ne réglera pas tous les problèmes de concurrence mais il s'agit tout de même d'un progrès important.

Au-delà, il nous faut en 2010 des victoires à offrir aux Français pour qu'ils soient fiers de notre foot !

Elles se rapportent aux deux compétitions les plus prestigieuses : l'Euro et la Coupe du Monde.

L'Euro 2016 : nous sommes dans la ligne droite. C'est donc le moment de donner une dernière impulsion à notre candidature même si un travail considérable a déjà été réalisé. Pour cela, nous avons besoin aujourd'hui d'une véritable mobilisation générale de tous les acteurs afin de susciter le grand élan populaire qui donnera envie à l'UEFA. Notre candidature n'est pas seulement celle du football. C'est aussi celle de la France. L'enjeu social et économique, près de 2 Milliards d'Euros d'investissement et 15 000 emplois créés, est un enjeu national.

La Coupe du Monde : là aussi, nous sommes déjà dans la dernière ligne droite. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que nous serons présents en Afrique du Sud même si, il faut le reconnaître, la qualification a été difficile. Mais il y a un temps pour tout. Celui des débats est terminé. C'est désormais le temps du soutien, inconditionnel, à l'Equipe de France. Dans 6 mois, elle incarnera aux yeux du monde le football français, professionnel ou amateur, de club ou de sélection. C'est pourquoi, d'ici là, tout doit être fait, et dit, avec un seul objectif : placer cette équipe de France dans des conditions optimales de réussite.

La séance est levée à 16h00

Le Président,
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général,
Jean-Pierre HUGUES